



# Les licenciements économiques

## PAYS DE LA LOIRE

Document mensuel

Situation au 30/04/2012



Libre de diffusion sous réserve de mention de la source « Pôle emploi Pays de la Loire »

### LES LICENCIÉS ÉCONOMIQUES AU COURS DU MOIS

En avril 2012, **832** demandeurs d'emploi ont été inscrits pour motif licenciement économique. Ce nombre est en hausse de **8,8%** par rapport à avril 2011. Les licenciés avec dispositif représentent **65,7%** de l'ensemble et affichent une hausse de **29%**.

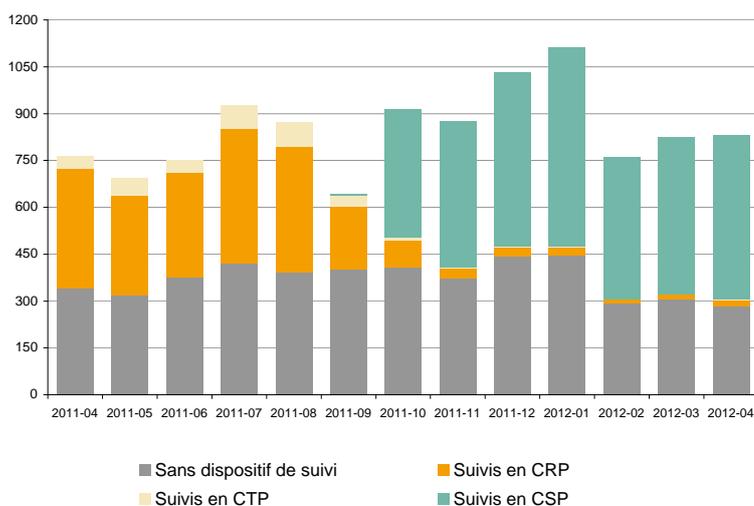
En tendance (moyenne mobile sur 3 mois), le nombre de licenciés économiques connaît une longue période de baisse puis repart à la hausse en juillet 2011. Après une légère accalmie, la valeur moyenne mensuelle repart à la hausse jusqu'en janvier 2012 puis amorce une nouvelle baisse (**806** licenciements en avril 2012).

En un an, **10 230** personnes ont été inscrites pour ce motif, en région des Pays de la Loire (soit une baisse de **11,8%**).

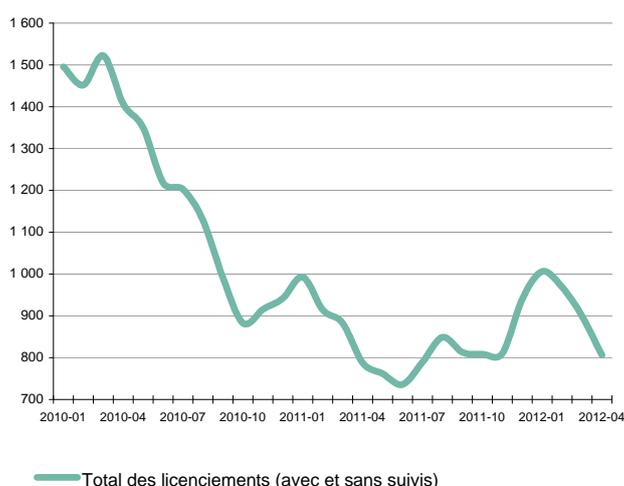
#### SOMMAIRE

- 1** Les licenciés économiques
- 2-3** Leurs caractéristiques socio démographiques
- 4** La DEFM avec dispositif
- 5-6** Le suivi des dispositifs

Les inscriptions suite à licenciement économique



Moyenne mobile sur 3 mois



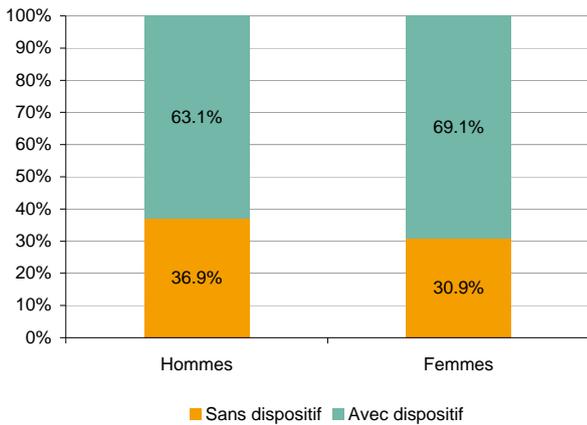
		Licenciés économiques	dont sans dispositif de suivi	%	dont avec dispositif de suivi	%	dont CRP	dont CTP	dont CSP
Valeur mensuelle	avr-12	832	285	34.3%	547	65.7%	17	4	526
	avr-11	765	341	44.6%	424	55.4%	384	40	
	Evolution	8.8%	-16.4%		29.0%		-95.6%	-90.0%	
Cumul sur 3 mois	avr-12	2 418	883	36.5%	1 535	63.5%	45	6	1 484
	avr-11	2 363	1 106	46.8%	1 257	53.2%	1 123	134	
	Evolution	2.3%	-20.2%		22.1%		-96.0%	-95.5%	
Cumul sur 12 mois	avr-12	10 230	4 461	43.6%	5 769	56.4%	1 905	306	3 558
	avr-11	11 596	5 858	50.5%	5 738	49.5%	5 197	541	
	Evolution	-11.8%	-23.8%		0.5%		-63.3%	-43.4%	

Source Persee

**Information méthodologique** : Sont comptabilisés comme licenciés économiques au cours du mois, les demandeurs d'emploi inscrits en catégorie 4, motif CRP (20), CTP (31), ou CSP (34), ainsi que les personnes inscrites en catégorie 1, 2 ou 3 pour motif licenciement économique (11).

# LES CARACTERISTIQUES SOCIO DEMOGRAPHIQUES DES LICENCIES ECONOMIQUES

## Répartition par sexe



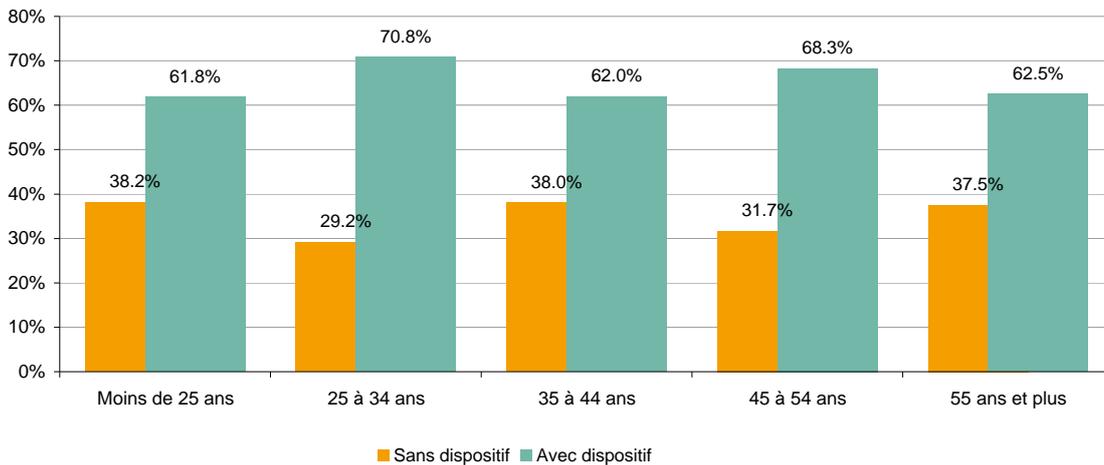
En avril 2012, la proportion des femmes licenciées économiques avec un dispositif (**69,1%**) est plus importante que celle des hommes (**63,1%**).

Toutes les tranches d'âge ont largement adhéré à un dispositif : de **61,8%** à **70,8%**. La tranche des 25 à 34 ans affiche la part la plus élevée.

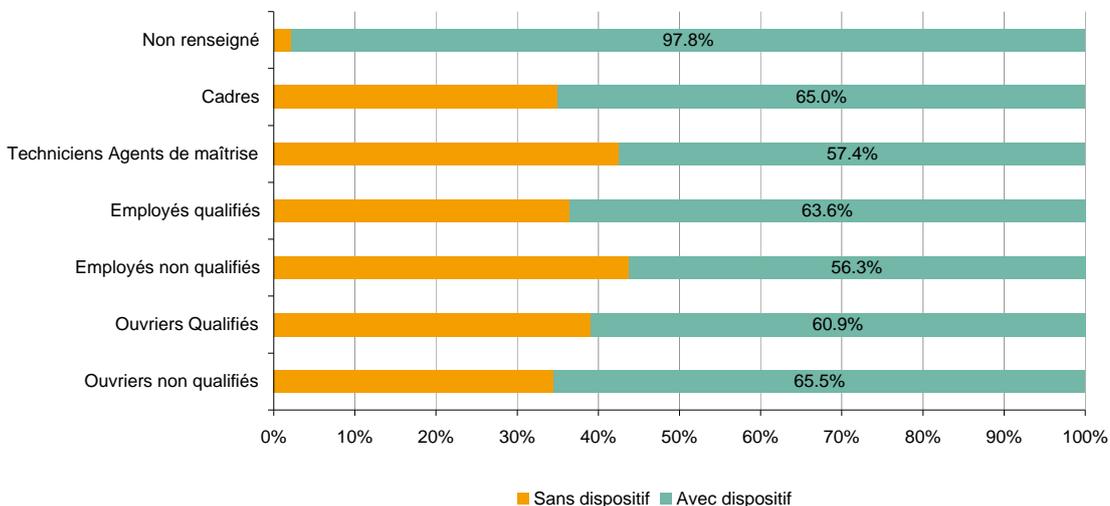
La proportion de personnes suivies par un dispositif est la plus importante chez les ouvriers non qualifiés : **65,5%**. Viennent ensuite les cadres avec **65%**.

La proportion la plus faible des licenciés suivis par un dispositif est enregistrée du côté des employés non qualifiés (**56,3%**).

## Répartition par tranche d'âge



## Répartition par qualification



## Répartition par secteur d'activité



## Répartition par métier (15 premiers)

Code Rome	licenciés économiques	dont sans dispositif	dont avec dispositif
D1401 Assistanat commercial	25	9	16
M1607 Secrétariat	21	6	15
M1203 Comptabilité	17	7	10
F1703 Maçonnerie	15	9	6
N1103 Magasinage et préparation de commandes	15	9	6
D1214 Vente en habillement et accessoires de la personne	14	NC	NC
D1301 Management de magasin de détail	13	7	6
F1603 Installation d'équipements sanitaires et thermiques	13	NC	NC
N4101 Conduite de transport de marchandises sur longue distance	13	5	8
F1602 Électricité bâtiment	12	7	5
H2914 Réalisation et montage en tuyauterie	12	NC	NC
F1606 Peinture en bâtiment	11	NC	NC
H2206 Réalisation de menuiserie bois et tonnellerie	11	NC	NC
D1106 Vente en alimentation	10	NC	NC
D1402 Relation commerciale grands comptes et entreprises	10	NC	NC

N.C. : données non communiquées en raison du secret statistique (données < à 5).

En avril 2012, les licenciés économiques se trouvent dans trois domaines d'activité principaux :

- " Commerce, vente et grande distribution " avec les métiers " Assistanat commercial ", " Vente en habillement et accessoires de la personne " et " Management de magasin de détail " ;
- " Construction, bâtiment et travaux publics " avec les métiers " Maçonnerie ", " Installation d'équipements sanitaires et thermiques " et " Electricité bâtiment " ;
- " Support à l'entreprise " avec les métiers " Secrétariat " et " Comptabilité " .

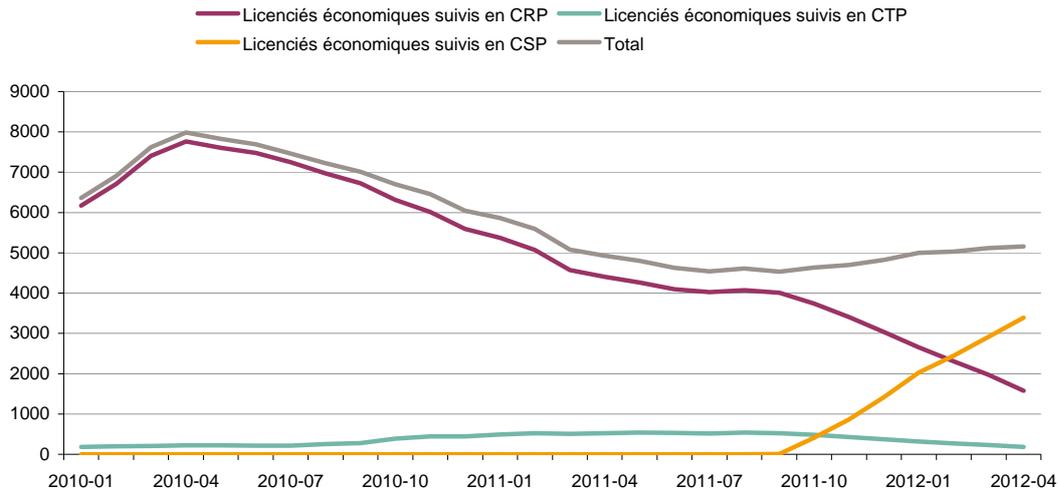
## Répartition par département

	Licenciés économiques avr-12	Evolution / avr-11	dont sans dispositif	Poids	dont avec dispositif	Poids
44 Loire Atlantique	308	15.4%	106	34.4%	202	65.6%
49 Maine et Loire	187	39.6%	51	27.3%	136	72.7%
53 Mayenne	53	-8.6%	20	37.7%	33	62.3%
72 Sarthe	160	-6.4%	65	40.6%	95	59.4%
85 Vendée	124	-8.1%	43	34.7%	81	65.3%
<b>Pays de la Loire</b>	<b>832</b>	<b>8.8%</b>	<b>285</b>	<b>34.3%</b>	<b>547</b>	<b>65.7%</b>

Source Persee

# LA DEMANDE D'EMPLOI FIN DE MOIS AVEC DISPOSITIFS DE SUIVI (Cat. D)

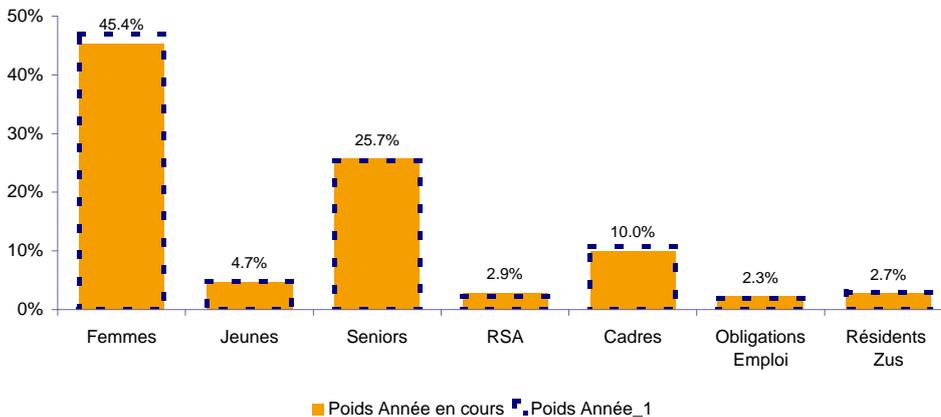
## Evolution des DEFM



	avr-10	avr-11		avr-12	
	DEFM	DEFM	Evolution annuelle	DEFM	Evolution annuelle
Licenciés économiques suivis	7 985	4 931	-38.2%	5 157	4.6%
dont CRP	7 761	4 405	-43.2%	1 580	-64.1%
dont CTP	224	526	134.8%	184	-65.0%
dont CSP				3 393	

## Répartition par public

	avr-11		avr-12		
	DEFM	Poids	DEFM	Poids	Evolution annuelle
Femmes	2 313	46.9%	2 340	45.4%	1.2%
Moins de 25 ans	234	4.7%	242	4.7%	3.4%
50 ans et plus	1 251	25.4%	1 323	25.7%	5.8%
Revenus de Solidarité Active	108	2.2%	149	2.9%	38.0%
Cadres	531	10.8%	514	10.0%	-3.2%
Obligations d'emploi	94	1.9%	117	2.3%	24.5%
Résidents Zone Urbaine Sensible	148	3.0%	141	2.7%	-4.7%



Source Persee

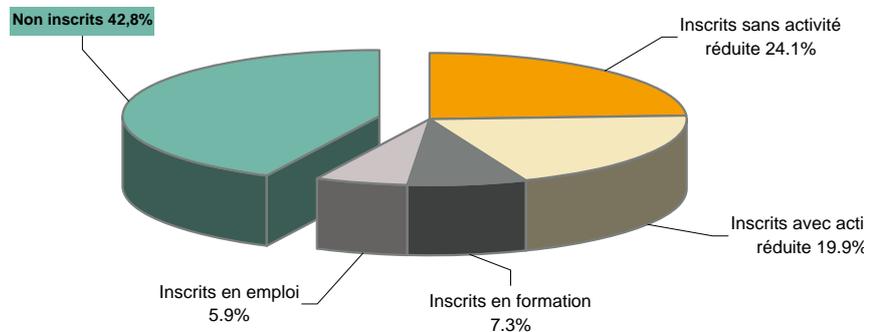
## SITUATION A L'ISSUE DES DISPOSITIFS

En avril 2012, **42,8%** des adhérents de la cohorte de mars 2011 ne sont plus inscrits. Cette proportion passe à **44,1%** pour la population masculine et **55%** pour les demandeurs âgés de moins de 25 ans.

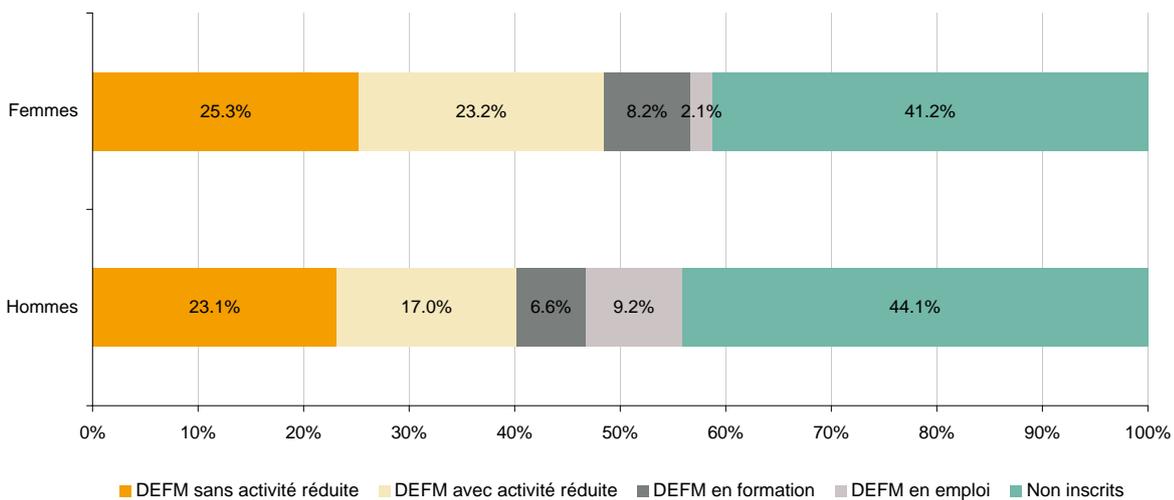
**24,1%** des adhérents de mars 2011 sont demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, un an après leur entrée dans le dispositif et **19,9%** sont demandeurs d'emploi inscrits en activité réduite en catégorie B et C.

En additionnant les personnes non inscrites, les personnes inscrites en emploi et celles inscrites avec activité réduite, la proportion de personnes en accès à l'emploi à l'issue du dispositif se chiffre à **68,6%**.

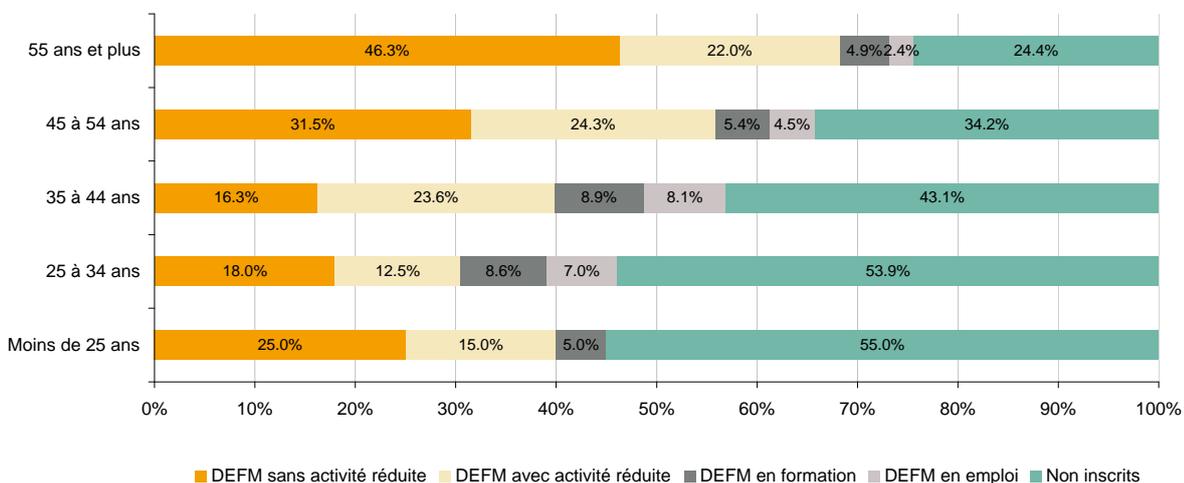
Suivi de la cohorte  
de Mars 2011 - 423 adhérents



### Répartition par sexe

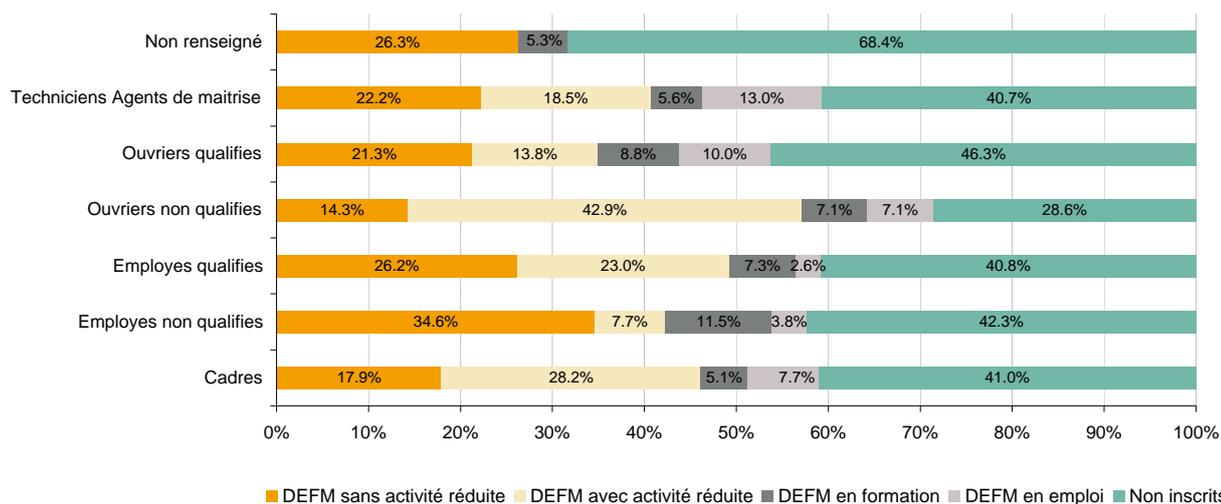


### Répartition par tranche d'âge



Source Persee

## Répartition par qualification



Source Persee

### Dispositif de la Convention de Reclassement Personnalisé (CRP) :

Le salarié bénéficiant d'une CRP perçoit une allocation spécifique (ASR) : pendant les 12 premiers mois, l'allocation correspond à 80 % du salaire de référence. Les salariés qui ont moins de 2 ans d'ancienneté peuvent bénéficier du dispositif de reclassement, mais avec une indemnisation moindre (l'ASRr). La convention du 19 février 2009 relative à la CRP est entrée en application le 1er avril 2009 jusqu'au 31 août 2011.

### Dispositif du Contrat de Transition Professionnelle (CTP) :

Mis en place à titre expérimental dans certains bassins d'emplois, le CTP s'adresse aux salariés dont le licenciement économique est envisagé dans une entreprise non soumise à l'obligation de proposer un congé de reclassement. Pendant la durée de ce contrat (maximum 12 mois), et en dehors des périodes durant lesquelles il exerce une activité rémunérée, le titulaire du CTP perçoit une « allocation de transition professionnelle » égale à 80 % du salaire brut moyen perçu au cours des 12 mois précédant la conclusion du CTP.

Ce dispositif prend fin au 31 août 2011.

### Dispositif du Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP) :

Le dispositif du contrat de Sécurisation Professionnelle s'applique aux procédures de licenciement économique engagées à compter du 1er septembre 2011.

Il concerne tous les salariés visés par une procédure de licenciement économique qui totalisent au moins 4 mois d'affiliation à l'assurance chômage sur les 28 derniers mois pour les personnes de moins de 50 ans, ou 36 derniers mois pour les personnes de plus de 50 ans.

Le CSP concerne les entreprises de moins de 1000 salariés et les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire (quel que soit le nombre de salariés) qui ont engagé une procédure de licenciement économique.

Le bénéficiaire du CSP perçoit une allocation de sécurisation professionnelle (ASP).

Son montant est fixé à 80% du salaire journalier de référence. Il ne peut être inférieur au montant que le salarié aurait perçu si l'ARE lui avait été versée durant cette période.

Ce dispositif prend la suite du dispositif du CTP et de celui de la CRP.

### Situation à l'issue des dispositifs

Catégorie A : Demandeur d'emploi sans activité réduite

Catégorie B et C : Demandeur d'emploi avec activité réduite

Catégorie D : Demandeur d'emploi en formation

Catégorie E : Demandeur d'emploi en emploi (contrat aidé, créateur d'entreprise)

Sortie du dispositif : Demandeur d'emploi non inscrit

DEFM : Demande d'Emploi Fin de Mois

Obligation d'Emploi : Demandeur d'emploi bénéficiant de l'obligation d'emploi instituée par l'article L.323-1 du Code du travail : les travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH, les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, les titulaires d'une pension d'invalidité, etc.

[www.observatoire-emploi-paysdelaloire.fr](http://www.observatoire-emploi-paysdelaloire.fr)

Le service Statistiques, Etudes et Evaluation est à votre disposition pour tout complément d'information.

Contact : [statspdl@pole-emploi.fr](mailto:statspdl@pole-emploi.fr)

Directeur de publication :  
Gwenaél PROUTEAU

Directeur de la rédaction :  
Hervé BONNET

Conception et réalisation:  
Service Statistiques, Etudes et  
Evaluation – Catherine MOULIN et  
Brigitte VIGOUROUX